



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire,
Madame C. COLIN, Messieurs MICHEL, DUPUIS,
Messieurs D. HOUSSAYE, A. DULONDEL, E. WENGLER,
Monsieur L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T. LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur F. VIEUX qui avait donné procuration à Monsieur P. ADAM
Madame V. DELABRIERE qui avait donné procuration à Madame D. DAVID
Mme C. VANDER CRUYSSSEN qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT
Monsieur J. HACQUARD

Secrétaire de séance : Madame M-T. LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 05 Septembre 2013.

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Votants : 18

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 24
Septembre 2013 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 2013 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Communauté de Communes de l'Andelle :

a) Maîtrise d'œuvre pour les travaux liés à la voirie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que maintenant, les travaux de voirie sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.).

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention entre la commune et la C.D.C.A. pour des travaux de voirie inférieurs à 100.000,00 € TTC, d'une durée de un an renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour ce projet de convention,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

b) Travaux de voirie rue René Fleurriel :

Compte-tenu des travaux de réfection de la rue René FLEURIEL inscrits au Budget Primitif 2013, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition de convention portant sur la réfection de cette voie, entre la commune de Romilly sur Andelle et la C.D.C.A., dans laquelle il est indiqué la participation de la commune pour un montant de 45.330,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour cette proposition de convention et la participation de la commune de Romilly sur Andelle d'un montant de 45.330,00 € HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

c) Déneigement des voies communales :

Conformément au règlement de voirie de la C.D.C.A., celle-ci peut apporter une aide aux communes membres pour le déneigement des voies communales.

Monsieur le Maire indique que les services techniques municipaux effectuent en priorité, en cas d'enneigement, les abords, cours des écoles, les voies principales.

La C.D.C.A. interviendra en complément des services techniques municipaux sur les artères principales, excepté les rues départementales 321 et 19 qui sont à la charge du Conseil Général.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la commune de Romilly sur Andelle et la C.D.C.A. pour le salage et le déneigement, pour une durée de un an renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord au projet de convention entre la commune et la C.D.C.A. tel que présenté,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Monsieur MANIFEL demande si la commune dispose d'une carte de ses rues afin d'organiser le déneigement et éviter que la C.D.C.A. ne repasse dans les voies déneigées par les services techniques municipaux comme cela s'est produit avec le Syndicat de Voirie.

d) Statuts :

Le Conseil Communautaire de la C.D.C.A. a décidé le 3 Octobre 2013 à l'unanimité la modification de ses statuts au 1^{er} Janvier 2014.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes modifications de statuts approuvées par le Conseil Communautaire de la C.D.C.A. en date du 3 Octobre 2013 comme suit :

Aménagement numérique du territoire :

Le département de l'Eure s'est doté en Juin 2013 de son schéma directeur d'aménagement numérique. Le développement du haut débit va être porté par le Syndicat Mixte Eure Numérique. Sans préjuger de l'adhésion à Eure Numérique, il convient à la C.D.C.A. de modifier ses statuts afin de se doter de la compétence.

La compétence proposée est ainsi libellée :

- Aménagement numérique et déploiement du très haut débit sur le territoire communautaire notamment par l'adhésion à un Syndicat Mixte Ouvert. Monsieur le Maire indique qu'une priorité sera accordée aux entreprises, écoles, commerces, artisans et mairie.

Voirie :

Suite à la loi du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Syndicat de Voirie du canton de Fleury sur Andelle a été transféré de plein droit à la C.D.C.A. au 1^{er} Janvier 2013. Le périmètre du syndicat est identique à celui de la C.D.C.A.

Aussi, afin d'être conformes aux textes en vigueur, les compétences exercées par le Syndicat de Voirie, telles que formulées dans ses statuts, nécessitent d'être revues. Il convient de plus de définir quelles sont les voiries d'intérêt communautaire.

La compétence proposée est ainsi libellée :

Sont d'intérêt communautaire :

- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires définies comme étant
 - o l'ensemble des voies classées communales hors espace urbain (de panneau « entrée de bourg » à panneau « sortie de bourg »,
 - o les voies internes des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- l'amélioration et l'entretien des voies communales classées à l'inventaire en agglomération.

La C.D.C.A. peut assurer des prestations de service, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, déléguée pour le compte des communes membres, dans le cadre de conventions.

Plateaux sportifs :

Considérant que ces équipements sont utiles et nécessaires à l'ensemble de la population quel que soit son lieu de vie, il a été décidé que cette compétence devait être intercommunale pour l'ensemble des plateaux sportifs et / ou city stades, sans distinction de lieu ou seuil de population.

La compétence proposée est ainsi libellée :

- les plateaux sportifs ou « city stades ».

Actions jeunesse suite aux nouvelles actions en direction des 16-25 ans gérées par la C.D.C.A. :

- accompagnement et mise en place d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- coordination des acteurs locaux de l'enfance jeunesse.

Pour les autres modifications statutaires, il s'agit de reformulations des statuts déjà existants.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette question.

- Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, modifiées et notamment l'article 5211-20,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Andelle,
- Vu la délibération en date du 3 Octobre 2013 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes modifiant les statuts de la Communauté de Communes de l'Andelle,
- Vu le projet de texte proposant une modification des statuts,
- Considérant qu'il convient désormais de modifier certaines compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au projet de modification des statuts de la C.D.C.A. au 1^{er} Janvier 2014 tel que présenté.

Monsieur le Maire et Madame DAVID indiquent que des résultats probants au niveau du « permis de conduire B », « sac à dos », les « B.S.R. » ont été obtenus.

e) Transfert de charges de la C.D.C.A. vers la commune :

Par délibération en date du 24 Janvier 2013, le conseil communautaire de la C.D.C.A. a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) présidée par Monsieur VIEUX, Président. Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges correspondant aux compétences transférées des communes à la Communauté de Communes de l'Andelle.

Ces charges sont déduites des attributions de compensation versées par la C.D.C.A. à ses communes membres suite au changement de fiscalité de la C.D.C.A. et au transfert de la compétence voirie au 1^{er} Janvier 2013.

Monsieur le Maire fait part que la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) a beaucoup travaillé notamment après l'intégration du Syndicat de Voirie et pour le calcul du montant à répartir entre les communes.

La CLETC a déterminé les montants à déduire à compter du 1^{er} Janvier 2013, de l'attribution de compensation des 19 communes membres et adopté son rapport définitif le 12 Septembre 2013.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le tableau des sommes à répartir par communes arrêté par la CLEC.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° D2/B2/2012 du 21 Décembre 2012 entérinant l'extension des compétences de la C.D.C.A. notamment en terme de voirie,

Vu la délibération du conseil communautaire de la C.D.C.A. du 13 Décembre 2012 approuvant le changement de fiscalité au 1^{er} Janvier 2013,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLETC le 12 Septembre 2013,

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par les conseils municipaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le rapport définitif de la CLETC en date du 12 Septembre 2013 tel qu'il a été présenté,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

III) S.I.D.E.A.L. et S.I.B.A.: adhésion d'une nouvelle commune.

a) S.I.D.E.A.L. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Gaillardbois-Cressenville, membre à présent de la C.D.C.A., a sollicité son adhésion au S.I.D.E.A.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de la commune de Gaillardbois-Cressenville au S.I.D.E.A.L.

b) S.I.B.A. :

Membre de la C.D.C.A., la commune de Gaillardbois-Cressenville sollicite son adhésion au S.I.B.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de la commune de Gaillardbois-Cressenville au S.I.B.A.

IV) S.I.E.G.E. : travaux rue Neuve.

Monsieur HURAY propose au Conseil Municipal d'engager les travaux d'installation d'un lampadaire rue Neuve prévus au Budget Primitif 2013. La participation de la commune pour ces travaux chiffrés à 4.000,0 € TTC s'élève à la somme de 668,90 €.

Ajustement et versement :

La participation communale estimée est ajustée à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants précités.

Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, la contribution communale ajustée correspond au total de 668,30 €, fera l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune.

Suivi des Crédits de Paiement (CP) :

Le montant global HT de l'opération, consommation des CP, sera enregistré au débit de l'AP de la ville pour l'année en cours et sera pris en compte dans la présentation du bilan annuel.

Dénonciation :

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La ville contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

Durée de la convention :

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage, la convention court jusqu'à la clôture de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord au projet précité,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

V) Aire de jeux : pare-ballons :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des footballeurs lui ont signalé le danger que représentent des ballons qui retombent sur l'aire de jeux et qui peuvent blesser des enfants.

En raison de ce problème de sécurité, il a consulté deux entreprises pour l'installation de pare-ballons et propose de retenir l'offre la moins disante soit celle des établissements TJM Sports au prix de 3.348,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour installer des pare-ballons pour protéger l'aire de jeux et retenir l'offre des établissements TJM Sports chiffrée à la somme de 3.348,70 €,**
- **autorise Monsieur le Maire à virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » la somme de 3.400,00 €.**

VI) Cimetière : brise-vue.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux d'extension du cimetière se terminent prochainement et, à ce jour, sans avenant de travaux.

Afin de répondre à l'attente de certains riverains du cimetière par rapport à la vue qu'ils ont sur le cimetière, et pour simplifier l'entretien qui doivent effectuer les employés communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un brise-vue sur le merlon en mitoyenneté du cimetière et des propriétés privées sur une longueur de 62 mètres et une hauteur de 1,50 m chiffrée à la somme de 3.448,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour installer sur le merlon du cimetière un brise-vue chiffré à 3.448,07 € TTC,**

- **autorise Monsieur le Maire à virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », la somme de 3.500,00 €.**

Monsieur le Maire fait part que ces travaux seront réalisés par l'entreprise CNC qui intervient actuellement sur les travaux d'extension du cimetière.

VII) Servitude ERDF :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la réalisation du lotissement « La Grande Ruelle », il a été nécessaire d'installer sur la parcelle communale cadastrée section AB n° 344 un transformateur EDF pour l'alimentation dudit lotissement.

Afin que ERDF puisse intervenir à tout moment sur le transformateur, une convention de servitude avec ERDF doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour l'établissement d'une servitude pour permettre l'accès à ERDF au transformateur précité,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

VIII) Indemnité de conseil au Comptable du Trésor Public :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur SOLER, Trésorier de Charleval, concernant les indemnités de conseil et de budget pour l'exercice 2013 qui lui sont versées.

Le montant de ces indemnités s'élève à la somme de 807,71 €.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour verser à Monsieur SOLER les indemnités de conseil et de budget pour l'année 2013 arrêtées à la somme de 807,71 €.

IX) Mutuelle MNT : labellisation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de participer comme les années précédentes à la cotisation des agents à la mutuelle nationale territoriale (MNT) pour le maintien du salaire lors de congés maladie à hauteur de 25 %.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la labellisation, la commune doit se prononcer sur une participation fixe par agent ou selon les revenus et la situation de chaque agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **confirme sa participation de 25 % à la cotisation des agents à la MNT pour le maintien de salaire,**
- **décide que sa participation sera fixe par agent, soit 6,35 € par mois pour un taux d'appel actuel de 1,69 %.**

Ce taux de participation a augmenté de 1,56 % à 1,69 %, ce qui entraîne pour la commune une augmentation d'environ 250,00 € par an.

X) Questions diverses :

a) **Reprise de la voirie et espaces verts du lotissement « La Petite Vallée ».**

Après plusieurs visites de la voirie et des espaces verts du lotissement « La Petite Vallée » où il restait à chaque fois des aménagements à réaliser, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière visite, il a été constaté que la voirie et les espaces verts étaient en bon état. La reprise dans le domaine public communal peut être entérinée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour intégrer la voirie (rue de Longboël) d'une longueur de 170 mètres, de 5 mètres de largeur et les espaces verts du lotissement « La Petite Vallée » dans le domaine communal,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession à intervenir,**
- **demande que la rue de Longboël figure dans l'inventaire de la Communauté de Communes de l'Andelle.**

b) **Tarifs restauration scolaire.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} Janvier 2014 d'environ 2 % comme suit :

Enfants scolarisés de Romilly	2,80 €	2,85 €
Enfants scolarisés de Romilly mangeant exceptionnellement (plein tarif)	3,00 €	3,05 €
Enfants extérieurs scolarisés à Romilly	3,75 €	3,85 €
Enfants extérieurs scolarisés à Romilly mangeant exceptionnellement	3,95 €	4,05 €
Enseignants et agents communaux en fonction à Romilly	3,95 €	4,05 €
Pour les enfants de la commune qui apportent leur repas en raison de santé	0,70 €	0,70 €
Pour les enfants hors commune qui apportent leur repas en raison de santé	0,90 €	0,90 €
Pour les repas exceptionnels adultes pris avec une autorisation de Monsieur le Maire	6,05 €	6,20 €

Monsieur WENGLER indique que le coût réel d'un repas est d'environ 7,50 € et que le taux de la TVA à 5,5 % reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} Janvier 2014 telle que présentée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que si des ménages de la commune rencontrent des difficultés pour le règlement des frais de restauration scolaire, le Centre Communal d'Action Sociale participe selon les ressources.

c) **Carrefour des Communes – typhon aux Philippines.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Romilly sur Andelle a déjà apporté son soutien aux populations lors de catastrophes et propose de soutenir par le biais de Carrefour des Communes, les sinistrés du typhon aux Philippines moyennant une participation de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour aider les sinistrés des Philippines, moyennant la somme de 200,00 €.

Ce versement s'effectuera par le biais de Carrefour des Communes qui collecte les fonds.

d) Avance de subvention à la MJC A.L.E.R.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'avance de subvention de la MJC A.L.E.R. d'un montant de 30.000,00 € afin de faire face aux dépenses en début d'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour verser à la MJC A.L.E.R. une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 30.000,00 €,**
- **autorise Monsieur le Maire à virer du chapitre 022 « Dépenses imprévues » au chapitre 065 « Charges de gestion courante », la somme de 30.000,00 €.**

XI) Communications et informations :

a) Rythmes scolaires :

De nombreuses réunions de préparation pour l'organisation des rythmes scolaires se sont déroulées. Le principe de l'organisation de ces rythmes scolaires a été acté par la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) qui mettra en place une mutualisation des services.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de l'Andelle interviendra en soutien à la mise en place des nouveaux temps périscolaires (NTPS) et qu'elle assurera la prise en charge de deux jours sur quatre à l'école élémentaire, une fois par semaine pour les enfants de l'école maternelle.

La réussite de la mise en place de ce dispositif passe par une phase de préparation (Janvier à Juin 2014) et des engagements réciproques.

La C.D.C.A. a engagé un agent pour la préparation et l'organisation de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer au projet de la C.D.C.A. tel que précité.

Monsieur le Maire fait part qu'il appliquera les dispositions arrêtées par la loi. Il indique que ce sont les finances nécessaires à cette disposition qui l'inquiètent car les dépenses engendrées par cette nouvelle organisation des rythmes scolaires seront supportées par la commune et non par l'Etat. Un courrier a été adressé à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale lui exposant les conséquences financières de ce dispositif. Il redoute aussi la fatigue que pourraient rencontrer certains élèves.

Monsieur le Maire fait part que le partenariat proposé par la C.D.C.A. est le bienvenu.

Monsieur CHIAPELLO souhaite que les enfants puissent bénéficier d'un maximum d'activités mais regrette que la réforme porte aussi sur les enfants des écoles maternelles.

Au niveau de l'encadrement, il rappelle qu'il est prévu une personne pour quatorze enfants âgés de moins de six ans, une personne pour dix huit enfants âgés de plus de six ans.

Monsieur MICHEL demande quelle est la dépense par enfant.

Monsieur le Maire indique que la dépense à prévoir est de 140,00 € à 150,00 € par enfant, par an.

Monsieur ADAM fait part qu'un texte de loi a été voté et que l'on se doit de l'appliquer.

Il souhaite que la mise en place de l'organisation des rythmes scolaires s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur DULONDEL demande si cette organisation engendrera une dépense pour les parents.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIAPELLO indiquent que la commune aimerait que le service soit gratuit.

b) Condorcet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite que Condorcet devienne un centre de la commune au niveau économique.

Il indique qu'une étude a été réalisée. Les anciennes classes deviendraient des locaux pour les entreprises, les combles pourraient être aménagés en logements, les préaux pourraient devenir des cases commerciales, et les espaces extérieurs serviraient de parkings.

La façade actuelle sera conservée.

Cette première approche engendre une dépense importante et il est nécessaire de continuer l'étude. De nombreuses démarches près de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce ont été effectuées.

Monsieur DULONDEL demande s'il y a possibilité d'obtenir des subventions pour ces travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire fait part qu'il sera possible d'obtenir des subventions mais qu'elles ne seront vraisemblablement pas importantes.

c) Jury des Assises :

Deux administrés ont été tirés au sort et sont susceptibles d'être appelés à participer à une session d'assises.

d) Fusion des syndicats de transports scolaires : Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Seine-Andelle et le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires des élèves des collèges de Fleury et Romilly sur Andelle.

Monsieur DULONDEL fait part que le nouveau syndicat de transports scolaires est dénommé « Syndicat de Transport des Elèves Lyons Andelle » S.T.E.L.A.

Une réunion pour arrêter la composition du bureau de ce syndicat se déroulera le 5 Décembre prochain.

e) Rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Andelle :

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à consulter le rapport d'activités 2012 de la C.D.C.A. au secrétariat de la Mairie.

f) Pôle santé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont en cours pour la réalisation d'une grande pharmacie à côté des cabinets médical et dentaire.

On disposera à la fin des travaux d'un réel pôle santé à Romilly sur Andelle.

g) RD 321 :

Des travaux d'enrobés depuis l'église jusqu'aux feux tricolores en direction de Pont Saint Pierre sont en pré-programmation pour 2014 au Conseil Général.

La réfection de la courbe de roulement entre l'entrée de l'agglomération côté Pont de l'Arche et l'aménagement de sécurité réalisé en 2013 sera proposée à la programmation 2014.

h) Communauté de Communes de l'Andelle :

Par arrêté préfectoral en date du 25 Octobre 2013, il a été arrêté le nombre de conseillers communautaires de la C.D.C.A. soit 6 pour Romilly sur Andelle.

Par le biais des actions en faveur des jeunes organisées par la C.D.C.A., un jeune a obtenu son code en 2 mois ½ et il doit passer la conduite fin Décembre 2013.

i) Prix de l'eau :

Suite aux différentes négociations avec la Communauté d'Agglomération de Seine Andelle et Véolia, le prix de l'eau au 1^{er} Janvier 2013 a baissé d'environ 15 %.

j) MJC A.L.E.R.

La nouvelle convention de mise à disposition de la Marelle avec la MJC A.L.E.R. a été signée.

k) Distribution des friandises de Noël aux enfants des écoles :

La distribution des friandises de Noël aux enfants des écoles s'effectuera le Vendredi 20 Décembre à 10 heures, à l'école élémentaire, à 15 heures pour l'école maternelle.

l) Départ en retraite de Madame Joëlle GONZALEZ :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer au départ en retraite de Madame Joëlle GONZALEZ organisé par la commune le Mercredi 4 Décembre à 18 heures.

m) Travaux et chantiers en cours :

- le Samedi 9 Novembre 2013 ont été inauguré l'aire de jeux et l'espace Enfance Jeunesse La Marelle,
- les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement du Marais seront terminés prochainement,
- les travaux de voirie rue René Fleuriel sont terminés,
- les travaux du plateau sportif à côté du collège sont pratiquement terminés. Il reste l'intérieur des vestiaires et le mur d'escalade à réaliser. La livraison est prévue au printemps,
- la pose de la première pierre des travaux d'extension du collège s'est déroulée le Vendredi 8 Novembre. Les travaux se poursuivent mais le Conseil Général rencontre un problème au niveau du restaurant scolaire. Une solution doit être trouvée pendant deux mois.

n) Bibliothèque médiathèque :

Par courrier en date du 22 Novembre 2013, le Préfet a informé la commune de Romilly sur Andelle qu'une subvention de 40 % du montant de l'estimatif des travaux est accordée, soit la somme de 209.580,25 €, ceci au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation.

Monsieur le Maire fait part que la commune attend maintenant la réponse du Conseil Général par rapport à la demande de subvention qu'il leur a adressée pour le projet de bibliothèque médiathèque.

Suite aux recommandations du service inondation et par rapport au P.P.R.I. en cours d'instruction, il sera nécessaire de rehausser de 20 cm la dalle de la future bibliothèque médiathèque. Ces travaux ne modifieront pas l'enveloppe financière arrêtée.

Remerciements :

- de Monsieur Marc CROSNIER pour les marques de sympathie du Conseil Municipal lors du décès de Monsieur René CROSNIER,
- des bénévoles des Restaurants du Cœur pour l'aide apportée par la commune. Madame Nelly BAILLEUL qui secondait Madame Colette DURIEU, succède à celle-ci, laquelle a été pendant 18 ans la responsable de la section locale,
- des établissements GAZFIO pour la mise à disposition de la salle Louis ARAGON.
- de Madame Annie MULOT pour le discours tenu lors de la célébration du mariage de son fils.

XI) Tour de table :

Monsieur DULONDEL fait part que les travaux d'assainissement au Moulin Pouchet débiteront en Février prochain.

Madame COLIN informe le Conseil Municipal :

- que les colis de Noël aux personnes âgées de la commune seront distribués le 14 Décembre,
- que les vœux aux résidents du FRPA La Potière se dérouleront le 11 Janvier 2014 à 11 heures au FRPA,
- que les résidents du FRPA décoreront la résidence le Samedi 14 Décembre.

Monsieur KUHN fait part qu'il participera avec Monsieur DULONDEL, le 12 Décembre, à une réunion à la Préfecture de Rouen, portant sur le contournement de Rouen.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations et dates à retenir comme suit :

Dimanche 23 Novembre 2013, Authentik Aventure, 7^{ème} édition de la Boussole des Coteaux : belle réussite avec 280 participants.

Samedi 30 Novembre, Normandy Country, Soirée Western

Dimanche 1er Décembre, Braderie, theme "boutons, laine et exposition". Cette journée est pour le Téléthon, salle du C.A.R.R.E.

Jeudi 5 Décembre, Monument aux Morts à 18 heures, commémoration guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie.

Vendredi 6 Décembre, Assemblée Générale Normandy Country, salle du Conseil à 20 heures.

Samedi 7 Décembre, repas Téléthon, salle Aragon à 19h30 avec spectacle dansant.

Vendredi 13 Décembre, Assemblée Générale Moto Club Vallée de l'Andelle, salle du Marais à 19 heures,

Dimanche 15 Décembre, 9^{ème} Corrida de la Saint Nicolas avec épreuve de 5 km réservée aux élus à 9 heures.

Dimanche 15 Décembre, Noël de la Commune à 14h45 avec « Pâquerette et Cacahuètes » et un goûter après le spectacle.

Lundi 16 et Mercredi 18 Décembre, Syndicat Ecole de Musique, Concert de Noël à 19 heures salle ARAGON.

Samedi 21 et Dimanche 22 Décembre, Loto pour le Téléthon, salle ARAGON.

Vendredi 27 Décembre, collecte de sang, parking Edmond.

Mardi 7 Janvier 2014, Vœux au C.A.R.R.E., association RAS.

Samedi 18 Janvier, Normandy Country, concert exceptionnel avec Danni LEIGH (USA) salle ARAGON.

Vendredi 17 et Samedi 18 Janvier, installation d'une benne au collège pour récupérer le papier.

Saint Sylvestre par le Comité des Fêtes : pas de repas cette année, pas assez de réservation.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

Au niveau économique

➔ de la création de cinq entreprises soit :

- 1) « Les Créalies » située 10 Sente des Jardins du Couchant dont l'activité consiste à la création, la vente de bijoux fantaisie. Elle est gérée par Emilie LEFEBVRE.
- 2) « Cadeaux Gadgets » dont l'activité e-commerce porte sur des cadeaux et gadgets pour les cérémonies, installée 400, rue de la Libération, activité exercée par Messieurs CARON Jean-Marc et Arnaud.
- 3) « Ludo Services » de Monsieur Ludovic MOULIN, situé 53 rue Neuve, qui propose l'entretien des espaces verts, l'égavage, la rénovation de cours et parcs.
- 4) « Justine » est une activité de service d'aide à la personne et le suivi de médicaments proposée par Mademoiselle POREE.
- 5) « Manhattan Sono » propose la création d'événements, la sonorisation, l'animation pour des particuliers et collectivités. Activité exercée par Monsieur CATTELIN, domicilié 1707, rue de la Libération.

➔ du transfert :

De l'activité « Aux Enfants Rois », dépôt vente de vêtements, à Pîtres.

➔ de la reprise :

De l'emplacement taxi, « Allo Taxi Services » par Monsieur PRIGENT, détenu au préalable par Monsieur LALY.

➔ de la vente :

De l'entreprise MEGRET (entretien espaces verts) à Monsieur COURBE.

➔ du changement d'enseigne :

Du garage Citroën qui passe au 1^{er} Janvier 2014 sous l'enseigne EUROPEAR. Le gérant pourra de ce fait intervenir sur plusieurs marques d'automobiles.

Au niveau communication

➔ de l'installation de deux panneaux « entrée de ville » : Côte Jacques ANQUETIL, Ruelle DUMONT et Place de la Madeleine (en direction d'Amfreville sous les Monts), d'un panneau rue Saint-Georges indiquant les commerces de cette voie.

➔ que le site www.romilly-sur-andelle se trouve à jour.

➔ que les bulletins municipaux n° 70, l'agenda 2014 et l'invitation aux Vœux du Maire devront être distribués avant le 7 Décembre prochain.

→ que la cérémonie des Vœux du Maire se déroulera le 10 Janvier prochain.

Monsieur WENGLER donne connaissance au Conseil Municipal de la composition du menu du repas de Noël au restaurant scolaire le 20 Décembre, soit :

Terrine de poisson maison aux petits légumes sauce cocktail
Filet de poulet sauce aux airelles, pommes forestines
Clémentine
Bûche de Noël au chocolat

Madame DAVID informe le Conseil Municipal :

- des dates de concert de l'Ecole de Musique soit les 16 et 18 Décembre à 19 heures,
- du succès de la dernière réunion du Café Littéraire et que le prochain Café Littéraire se déroulera le 8 Février 2014.

Elle indique que Madame Catherine CORROYER travaille sur le prochain Salon du Livre qui se tiendra le Dimanche 13 Avril 2014.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET